

LA CONSTRUCTION NEUVE PORTÉE PAR LE LOGEMENT COLLECTIF

**Quelques signes de ralentissement sont perceptibles
dans la construction neuve de locaux**
Page 3

**Bilan 2025 des Prêts à Taux Zéro (PTZ) :
une hausse très marquée en Bretagne**
page 2

Indicateurs clés
page 3

Vue d'ensemble Construction
page 4

**Zoom : Les projets de recrutement dans la
construction en recul en 2026 pour la 4ème
année consécutive, malgré une situation
stable tous secteurs confondus en Bretagne**
page 5

**Revue thématique : Le Bâtiment face à
l'accélération des risques climatiques**
page 6

**La carte du mois : Locaux non résidentiels
en 2025 en Bretagne : une dynamique
portée par le secteur secondaire et bureaux
et le secteur agricole**
page 7

Les actualités
page 8

La dynamique observée depuis plusieurs mois dans la construction neuve se confirme en Bretagne au début de l'année 2026. Le redressement de l'activité est particulièrement visible dans le logement collectif. Cette reprise s'étend progressivement au logement individuel, soutenue notamment par l'élargissement du Prêt à Taux Zéro (PTZ) intervenu au printemps 2025. À l'inverse, la construction de locaux non résidentiels montre des signes de ralentissement après plusieurs trimestres dynamiques.

Malgré cette amélioration de l'activité dans la construction neuve, les projets de recrutement continuent de reculer dans la construction, selon l'enquête Besoins en main d'œuvre de France Travail. Les intentions d'embauche diminuent pour la 4ème année consécutive en Bretagne et restent très en dessous des niveaux observés en 2022. Cette évolution traduit à la fois un ajustement de l'emploi généralement plus progressif que celui de l'activité et le fait que le rebond actuel ne permet pas encore de retrouver les volumes de production des années précédentes. Par ailleurs, l'activité entretien-rénovation apparaît moins dynamique, dans un contexte d'évolution des dispositifs d'aides aux ménages notamment.

Au-delà de ces éléments conjoncturels, l'adaptation du parc bâti au changement climatique s'impose progressivement comme un enjeu structurant pour la filière construction. L'intensification des aléas climatiques conduira à transformer les besoins de la filière, avec des exigences accrues dès la conception des bâtiments neufs et dans le développement progressif des travaux d'adaptation du parc existant.

Bilan 2025 des Prêts à Taux Zéro (PTZ) : une hausse très marquée en Bretagne

Selon les derniers chiffres publiés par le SGFGAS, 5 897 offres de Prêts à Taux Zéro (PTZ) ont été émises en Bretagne en 2025 pour l'acquisition d'un logement neuf ou ancien avec travaux, contre 2 611 en 2024, soit une hausse très marquée de +126 %. Cette progression s'explique principalement par les modifications du PTZ entrées en vigueur le 1er avril 2025 (élargissement géographique, retour des maisons individuelles neuves et nouvelles quotités), représentant environ 3 300 PTZ supplémentaires sur un an. À l'échelle nationale, la hausse atteint +65,8 %. La Bretagne concentre 8,2 % des PTZ émis en France métropolitaine.

40 % des prêts émis en Bretagne en 2025 concernent des projets situés en Ille-et-Vilaine, contre 46 % en 2024.

Le logement neuf connaît une progression particulièrement importante : **4 037 logements neufs (68 % du total) ont bénéficié d'un PTZ** en Bretagne en 2025, contre 1 230 en 2024, soit une augmentation de +228 %. Cette évolution reflète directement les modifications du dispositif mises en œuvre au printemps 2025, avec la réintégration de la construction neuve de maisons. Mécaniquement, la part des logements anciens avec travaux recule et représente désormais 30 % des prêts émis (contre 51 % en 2024). Les opérations issues de la vente du parc social demeurent marginales, avec seulement 2 % des dossiers financés.

75 % des PTZ accordés en Bretagne en 2025 concernent l'acquisition d'une maison individuelle, contre près de 66 % en 2024. Cette hausse confirme l'impact des nouvelles règles, qui ont rouvert et élargi l'accès au PTZ pour les maisons individuelles neuves sur l'ensemble du territoire.

Enfin, le profil des bénéficiaires évolue légèrement : les ménages de une à deux personnes représentent 69 % des emprunteurs en 2025, une part en augmentation par rapport à 2024 (66 %).

► Téléchargez l'article ici : [Bilan des Prêts à Taux Zéro \(PTZ\) en 2025](#)

	Année 2025 (en nbre de prêts)	Année 2024 (en nbre de prêts)	Evolution 2025/2024	Part départementale 2025 (% en nbre de prêt)	Montant moyen d'opération (en €)
Côtes d'Armor	1 041	476	+ 119 %	18 %	139 816
Finistère	1 255	446	+ 181 %	21 %	149 993
Ille-et-Vilaine	2 362	1 210	+ 95 %	40 %	157 872
Morbihan	1 239	479	+ 159 %	21 %	149 503
BRETAGNE	5 897	2 611	+ 126 %	100 %	151 372

Évolutions du Prêt à Taux Zéro (PTZ) applicables à compter du 1er avril 2025, issues du décret publié fin mars 2025.

1. Retour du PTZ pour les maisons individuelles neuves :

- En 2024, le PTZ était réservé quasi exclusivement aux appartements neufs en zones tendues.
- Depuis le 1er avril 2025, il est à nouveau possible de financer une maison individuelle neuve avec un PTZ, partout en France.

2. Suppression du zonage pour le logement neuf :

- Le découpage A / B1 / B2 / C ne s'applique plus au neuf.
- Toutes les communes sont éligibles, sans distinction territoriale (appartements neufs, maisons individuelles neuves)

👉 En revanche, le zonage reste en vigueur pour l'ancien avec travaux.

3. Part du projet finançable par le PTZ augmentée :

Le PTZ peut désormais financer une part plus importante du coût de l'opération :

- Logement collectif neuf (appartement) : jusqu'à 50 % du prix d'achat pour les ménages les plus modestes ; minimum 20 % selon la tranche de revenus
- Maison individuelle neuve : jusqu'à 30 % pour les ménages modestes ; jusqu'à 10 % pour les revenus intermédiaires.

Ces quotités sont fixées par décret et varient selon les plafonds de ressources.

4. PTZ dans l'ancien : règles inchangées

Repères

5 897

Nbre de PTZ émis en 2025
soit 3 286 prêts en plus
par rapport à 2024

+ 126 %

Évolution par rapport
à 2024

68 %

Part des PTZ émis
pour l'acquisition
d'un logement neuf

INDICATEURS CLÉS

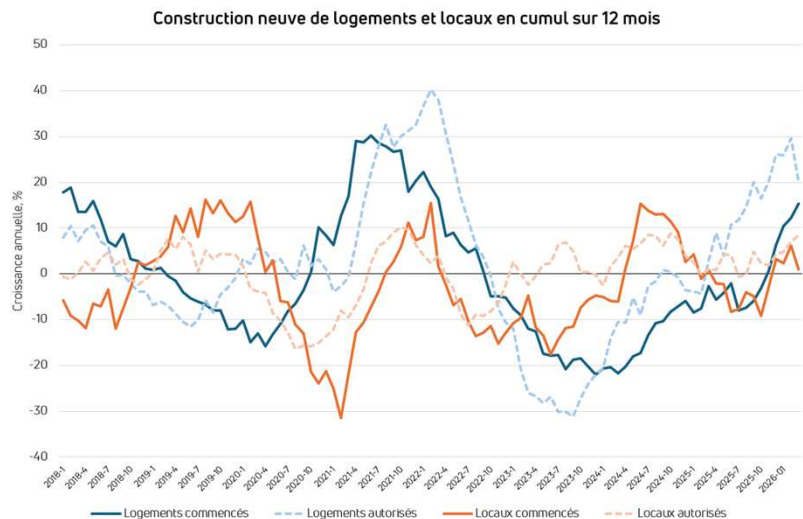
CONSTRUCTION NEUVE : LE COLLECTIF TOUJOURS DYNAMIQUE, DES SIGNES DE RALENTISSEMENT POUR LES LOCAUX

À fin mars 2026, 21 800 logements ont été mis en chantier en Bretagne, soit une hausse de +15,3 % en cumul 12 mois (contre +12,2 % sur un an à fin février), plus forte qu'au niveau national (+11,5 %). La situation en Bretagne affiche une nette croissance depuis plusieurs mois, portée principalement par le logement collectif (+30,4 % sur un an), tandis que l'individuel pur est stable (+0,7 % sur un an) et que l'individuel groupé reste en recul (-7,8 % sur un an). C'est la plus forte croissance annuelle observée depuis mars 2022 pour l'ensemble des marchés. La reprise semble se confirmer après une période 2024-2025 de faible activité.

Tous les départements bretons connaissent désormais une hausse des mises en chantier sur 12 mois, allant de +0,9 % dans le Finistère à +28,4 % en Ile-et-Vilaine. Le collectif est en hausse dans tous les départements et l'individuel pur uniquement dans les Côtes d'Armor et l'Ile-et-Vilaine. L'individuel groupé, en revanche, ne progresse que dans le Morbihan (avec des volumes très réduits).

S'agissant des permis de construire, ils restent en forte hausse en Bretagne à fin mars 2026 (+20,2 % cumul 12 mois par rapport à la même période de l'année dernière, contre +29,7 % en février), grâce à une demande bien orientée sur les marchés de l'individuel pur (+32,8 %) et du collectif (+20,4 %). Les autorisations de logements individuels groupés sont au contraire en recul (-14,1 % sur un an) après plusieurs mois de hausse. Le recul des taux des crédits immobiliers (en 2025) et l'extension du PTZ aux maisons individuelles neuves et à l'ensemble du territoire peuvent expliquer en partie ces évolutions même si tous les permis ne se transforment pas en mises en chantier.

Du côté des autorisations, tous les départements enregistrent également une progression des logements autorisés : de +6,8 % dans le Morbihan à +33,1 % en Ile-et-



-Vilaine, avec des évolutions positives dans l'individuel pur ainsi que dans le collectif (sauf Morbihan et stabilité dans les Côtes d'Armor) et des évolutions négatives dans l'individuel groupé.

La construction neuve de locaux continue d'afficher une croissance positive : sur 12 mois glissants, 1,521 million de m² ont été commencés à fin mars 2026 (+1,1 %* contre +6,1 % à fin février), un rythme moindre qu'au niveau national (+6,5 %). Les évolutions sont positives dans tous les départements, sauf en Ile-et-Vilaine (niveau le plus bas depuis début 2023 en cumul 12 mois). Pour les surfaces autorisées, la situation est similaire avec des m² autorisés en hausse de +8,4 % sur 12 mois à fin mars, alors qu'au niveau national les autorisations sont en recul sur la même période (-1,7 %). Tous les départements enregistrent des hausses.

***Avertissement :** À compter de mars 2026, les données sur la construction neuve de locaux non résidentiels sont produites à partir du dispositif Sitadel3, qui remplace Sitadel2. Ce nouveau dispositif révisé légèrement les données publiées. En outre, les secteurs d'activité présentés dorénavant sont en cohérence avec les quatre destinations indiquées dans le tableau actuel des surfaces du Cerfa Demande de permis de construire.

DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES TOUJOURS EN REcul AU T1-2026

À la fin du 1er trimestre 2026, en cumul sur un an, le secteur du Bâtiment en Bretagne compte environ 3 300 créations d'entreprises, soit un recul de -5,7 % par rapport à la même période un an plus tôt.

Ce recul s'explique à la fois par le rythme de créations de micro-entreprises (environ 55 % des créations d'entreprises), en recul de -4,9 % sur la période, et le rythme des créations hors micro-entreprises, en recul de -6,8 % sur la période.

LA PRODUCTION DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION EN HAUSSE EN 2025

En Bretagne, en 2025, la production de béton prêt à l'emploi est en hausse de +8,0 % en cumul 12 mois, année au cours de laquelle la production avait chuté de -7,6 %. C'est la première fois depuis 2021 (+11,1 %) que la production est en hausse sur une année.

En parallèle, la production de granulats affiche une dynamique similaire. En 2025, la production est en hausse de +5,2 %, après un recul de -4,7 % en 2024.

VUE D'ENSEMBLE CONSTRUCTION

Bretagne

France

Sources : DREAL Bretagne – Sit@del3, Acoiss-Urssaf, Insee - Sirene, Dares, France Travail, Sgfgas, FNTF, Unicem

Bâtiment résidentiel – construction neuve

Logements mis en chantier

Situation à fin mars 2026 Cumul 12 mois (évol 1 an), en date réelle estimée (DRE)

↑ +15,3% 21 800 lgts

↑ +11,5% 284 800 lgts

Logements autorisés

Situation à fin mars 2026 Cumul 12 mois (évol 1 an), en date réelle estimée (DRE)

↑ +20,2% 29 600 lgts

↑ +22,4% 396 400 lgts

Bâtiment résidentiel – commercialisation

Réservations de logements par particuliers (indiv + coll)

Au 4^e trimestre 2025 (évol 1 an)

↓ -13,7% 916 lgts

↓ -12,1% 16 255 lgts

Encours de logements (indiv + coll)

A la fin du 4^e trimestre 2025 (évol 1 an)

↓ -1,2% 7 721 lgts

↑ +3,4% 122 750 lgts

Prix des logements collectifs

Au 4^e trimestre 2025 (évol 1 an)

↓ -2,2% 4 413 €/m²

↑ +4,1% 4 949 €/m²

Bâtiment résidentiel - Prêts à taux zéro

Travaux liés à l'éco-PTZ

De janvier à la fin du 4^e trimestre 2025 (évol 1 an), en M€

↑ +15,4% 222,58 M€

↑ +14,5% 2 561,28 M€

Bâtiment non résidentiel - construction neuve

Surface de locaux mis en chantier

Situation à fin mars 2026 Cumul 12 mois (évol 1 an), en milliers de m², en date de prise en compte (DPC)

↑ +1,1% 1 521 mill. m²

↑ +6,5% 20 916 mill. m²

Surface de locaux autorisés

Situation à fin mars 2026 Cumul 12 mois (évol 1 an), en milliers de m², en date de prise en compte (DPC)

↑ +8,4% 2 863 mill. m²

↓ -1,7% 37 250 mill. m²

Entretien-rénovation

Évolution de l'activité au 4^e trimestre 2025Au 4^e trimestre 2025 (évol 1 an)

= +0,6%

↓ -1,0%

Évolution de l'activité – Logements

Au 4^e trimestre 2025 (évol 1 an)

= +0,5%

= -0,9%

Évolution de l'activité – Bâtiments non résidentiels

Au 4^e trimestre 2025 (évol 1 an)

= +0,9%

↓ -1,0%

Travaux Publics

Activité récente

Au 1^{er} trimestre 2026 (comparaison moyenne de longue période, solde d'opinion)

↓ -40

↓ -39

Prévisions d'activité

Au 2^e trimestre 2026 (comparaison moyenne de longue période, solde d'opinion)

↓ -22

↓ -23

Carnets de commandes

Au 3^e trimestre 2025 (évol 1 an)

↓ -0,2 mois 4,0 mois

↓ -0,3 mois 6,9 mois

Matériaux

Production BPE

Production de BPE à fin janvier 2026 Cumul 12 mois, en m3

↑ +8,3% 2 538 443 m3

↓ -4,1% 32 082 827 m3

Production Granulats

Production de Granulats à fin décembre 2025 Cumul 12 mois, en milliers de tonnes

↑ +5,2% 22 544 kt

↓ -2,4% 268 501 kt

Appareil de production

Emplois salariés dans la construction

A la fin du 4^e trimestre 2025 (évol 1 an)

= +0,1% 83 694 sal.

↓ -1,2% 1 592 789 sal.

Intérimaires Construction

Moyenne 12 mois à fin février 2026 (évol 1 an)

↓ -2,0% 6 805 ETP

↓ -3,2% 126 073 ETP

Demandeurs d'emplois Bâtiment et Travaux Publics (cat. A)

Au 1^{er} trimestre 2026 (évol 1 an)

↓ -6,0% 8 479 DEFM

↓ -8,3% 219 704 DEFM

Attention : A compter de mars 2026, les données sur la construction neuve de locaux non résidentiels sont produites à partir du dispositif Sitadel3, qui remplace Sitadel2. Ce nouveau dispositif révisé légèrement les données publiées. En outre, les secteurs d'activité présentés dorénavant sont en cohérence avec les quatre destinations indiquées dans le tableau actuel des surfaces du Cerfa Demande de permis de construire. D'autres améliorations attendues dans l'année permettront de diffuser des variables des Cerfa non disponibles dans Sitadel2.

Zoom : Les projets de recrutement dans la construction en recul en 2026 pour la 4^{ème} année consécutive, malgré une situation stable tous secteurs confondus en Bretagne

Chaque année, France Travail interroge les entreprises sur leurs intentions d'embauche pour l'année à venir. Pour l'année 2026, au niveau national, environ 139 510 postes sont à pourvoir dans le secteur de la construction (-16 % par rapport à 2025). Quelle est la situation en Bretagne ?

Les projets de recrutement par métier

En Bretagne, le secteur de la construction concentre 6 580 projets de recrutement en 2026 sur 131 550 tous secteurs confondus. Après une forte baisse en 2025 (-18 %), les intentions reculent de nouveau de 20 % en 2026, alors qu'elles restent stables tous secteurs confondus. Depuis le pic de 2022 (14 780 projets), elles ont été divisées par deux.

Les besoins concernent principalement les couvreurs (910 postes), les maçons qualifiés (830) et les ouvriers qualifiés en menuiserie/agencement (600). Pour les projets de recrutement dans les postes technique/encadrement, les besoins portent majoritairement sur les chefs de chantier et conducteurs de travaux (non-cadres) (240 postes). Les projets de recrutement sont en baisse dans la majorité des métiers de la construction.

Les difficultés de recrutement demeurent très élevées : 75 % des projets sont jugés difficiles dans la construction (+1 point sur un an), contre 49 % tous secteurs confondus. La construction se place au 1er rang des grands secteurs les plus problématiques en Bretagne, loin devant l'industrie (53 %) et les services aux entreprises (48,5 %).

		2026			2025		
		Projets	% difficiles	% saisonniers	Projets	% difficiles	% saisonniers
Ouvriers BTP	Couvresseurs	910 ▼	90%	0%	940	89%	1%
	Maçons qualifiés	830 ▲	88%	5%	820	85%	1%
	Ouvriers qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP	600 ▼	70%	17%	770	64%	5%
	Plombiers chauffagistes	400 ▼	63%	0%	580	79%	3%
	Ouvriers en pose et décoration de revêtements	390 ▲	69%	8%	360	61%	3%
	Ouvriers en électricité du bâtiment	340 ▼	74%	9%	520	77%	4%
	Charpentiers (métal et bois)	320 ▼	84%	0%	350	89%	3%
	Ouvriers de la construction en béton	320 ▼	78%	6%	340	94%	15%
	Ouvriers qualifiés de l'extraction et des travaux publics	290 ▼	72%	7%	420	71%	2%
	Ouvriers en peinture en bâtiment	200 ▼	80%	25%	320	72%	22%
	Conducteurs d'engins du BTP	200 ▼	75%	10%	280	71%	4%
	Ouvriers en travaux de façade, d'étanchéité et d'isolation	190 ▼	84%	5%	290	86%	3%
	Ouvriers peu qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP	150 ▼	53%	7%	210	67%	0%
	Maçons peu qualifiés	150 ▼	80%	13%	270	67%	0%
	Ouvriers peu qualifiés de l'extraction et des travaux publics	100 ▼	40%	50%	330	33%	6%
	Professionnels du travail de la pierre et des matériaux associés	10 ▲	100%	0%	0	-	-
Technique / encadrement de chantier BTP	Chefs de chantier et conducteurs de travaux (non cadres)	240 ▼	75%	0%	280	86%	0%
	Ingénieurs du BTP, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)	140 ▲	71%	0%	100	70%	0%
	Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP	80 ▲	38%	0%	60	83%	0%
	Techniciens experts et chargés d'études du BTP	40 ▼	75%	0%	60	83%	0%
	Dessinateurs en BTP	40 =	75%	0%	40	50%	0%
	Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP	20 ▼	50%	0%	80	63%	0%
Secteur Construction*		6 580	75%	6%	8 250	74%	4%
Tous secteurs		131 550	49%	41%	131 730	56%	36%

Source : Enquête Besoin en Main d'Œuvre 2026, France Travail
*Les métiers BTP peuvent être recrutés dans d'autres secteurs que celui de la Construction et le secteur de la Construction comprend également des projets de recrutement sur des fonctions support.
Les flèches ▲ et ▼ indiquent les évolutions du nombre de projets de recrutement entre 2025 et 2026 (quand la dénomination des métiers était identique).

► Téléchargez l'article ici : [Besoins en main d'œuvre 2026](#)

Revue thématique : Le Bâtiment face à l'accélération des risques climatiques

Le secteur du Bâtiment est désormais en première ligne face à l'intensification des aléas climatiques : canicules plus fréquentes, sécheresses prolongées, retrait-gonflements des argiles, pluies extrêmes ou encore inondations. D'après les [scénarios Neutralité 2050](#) de l'ADEME et de l'OID (Observatoire de l'Immobilier Durable), ces phénomènes ne relèvent plus d'événements exceptionnels mais s'inscrivent dans un nouveau régime de risques climatiques. Dans ce contexte, les bâtiments ne sont plus uniquement des structures exposées aux aléas, mais deviennent des leviers d'adaptation des territoires.

Les travaux du Groupe de Travail n°8 (GT8*) du Plan Bâtiment Durable visent à mieux identifier les vulnérabilités du parc bâti et à proposer des méthodes pour intégrer l'adaptation climatique aux projets de construction et rénovation. Cette démarche souligne la nécessité d'une transformation des pratiques dans l'ensemble de la filière Bâtiment.

** Le Groupe de Travail n°8 du Plan Bâtiment Durable est consacré à l'adaptation des bâtiments aux changements climatiques.*

Les risques climatiques : de nouveaux défis pour le bâtiment

- **Le parc immobilier est de plus en plus confronté aux aléas climatiques, dont la fréquence et l'intensité augmentent.** Les épisodes caniculaires impactent le confort thermique des occupants notamment dans les bâtiments peu adaptés aux fortes chaleurs. Les phénomènes de sécheresses accentuent le retrait-gonflement des argiles provoquant parfois d'importants dégâts structurels. Les pluies extrêmes et inondations sont également d'importants facteurs de vulnérabilité puisqu'elles impactent à la fois le bâtiment, les réseaux techniques et les usages associés.
- Au-delà des enjeux de confort, de fonctionnement ou de durabilité, **les impacts climatiques entraînent des conséquences économiques importantes liées aux coûts de réparation, de maintenance et de gestion des sinistres.** Les effets climatiques doivent être étudiés de manière globale, car ils se cumulent souvent sur un même territoire et peuvent fragiliser simultanément plusieurs composantes du bâti.
- Les travaux du GT8 soulignent que ces risques concernent autant les bâtiments existants que les constructions futures. Une partie du parc actuel n'a pas été conçue pour résister aux conditions climatiques futures, ce qui renforce le besoin d'une approche « multi-aléas », capable d'évaluer la vulnérabilité de façon systémique.

Vers une approche systémique et multi-aléas du risque

- Face à cette complexité, les travaux du GT8 insistent **sur la nécessité d'intégrer l'adaptation au changement climatique dès la conception des bâtiments** notamment en tenant compte simultanément de plusieurs aléas climatiques. L'objectif est d'adopter une logique plus préventive, permettant d'anticiper les risques futurs dès les premières phases des projets de construction ou rénovation.
- Cette approche vise à mieux comprendre les interactions entre les phénomènes climatiques et leurs impacts sur les différentes composantes du bâti. Cette lecture permet d'identifier des zones de fragilité et d'orienter les choix de conception ou de rénovation en conséquence. Dans cette perspective, **la prise en compte du contexte territorial devient essentielle afin d'adapter les stratégies aux spécificités locales.**
- Cette évolution marque un changement de paradigme : l'adaptation du bâtiment ne repose plus uniquement sur des solutions techniques isolées, mais sur une compréhension globale des systèmes de risques dans lesquels les bâtiments s'inscrivent.

L'anticipation comme nouvelle composante du parc bâti

- Les travaux du GT8 montrent que l'adaptation climatique devient progressivement un élément structurant de la conception et la gestion des bâtiments. **Pour les constructions neuves, cela implique d'anticiper les conditions climatiques futures dans les choix de conception. Pour le parc existant, l'enjeu est de renforcer progressivement la résilience des bâtiments à travers des stratégies de diagnostic et de rénovation adaptées.**
- Enfin, cette transition repose sur **une montée en compétence des acteurs de la filière et sur la diffusion d'outils méthodologiques adaptés.** L'adaptation climatique s'impose ainsi progressivement comme un domaine structurant pour les métiers du bâtiment et de l'aménagement.

👉 [Source : GT8 – Adaptation aux changements climatiques, Plan Bâtiment Durable](#)

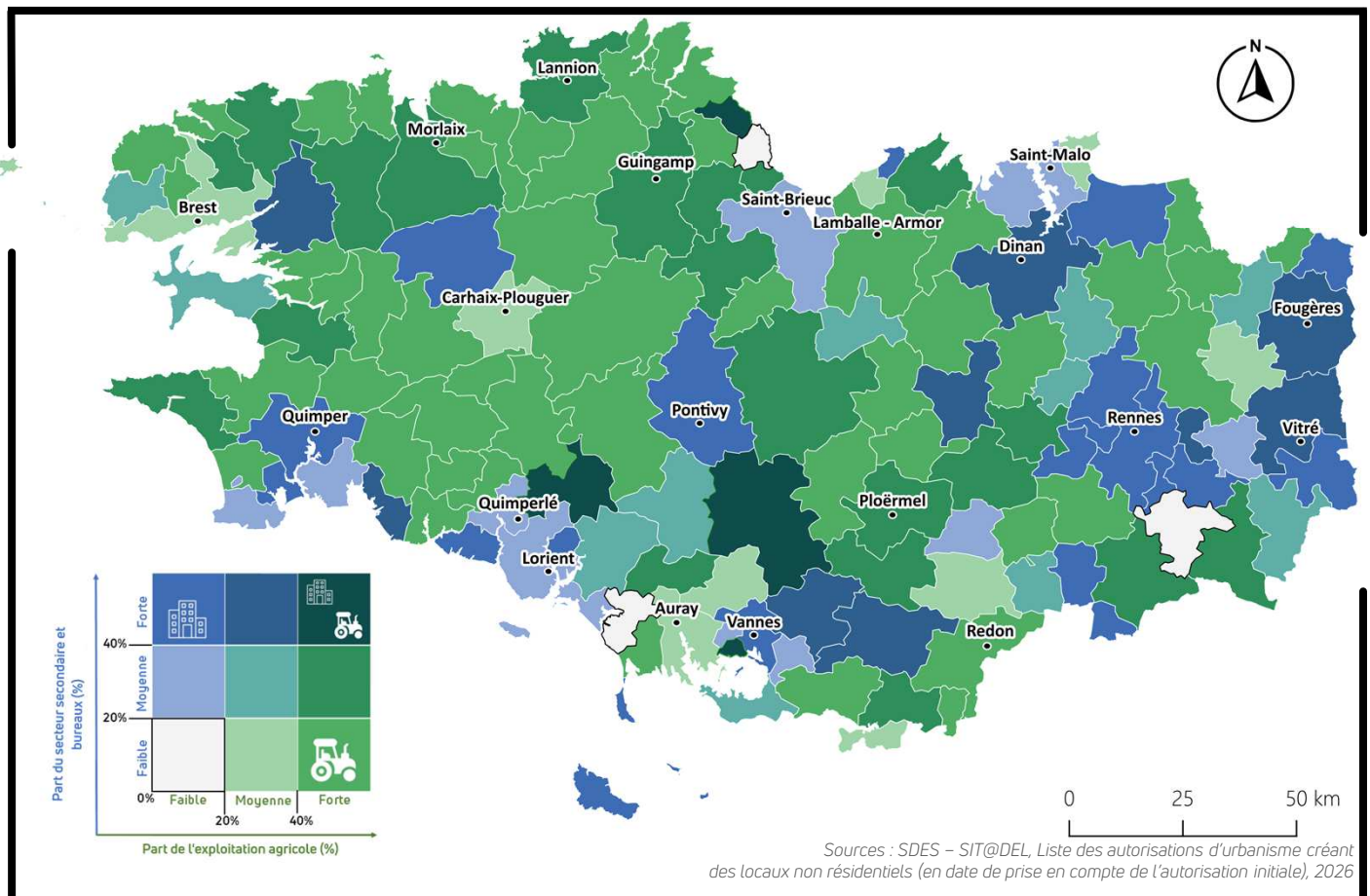
LA CARTE DU MOIS

Locaux non résidentiels en 2025 en Bretagne : une dynamique portée par le secteur secondaire et bureaux* et par le secteur agricole

* Le secteur secondaire et bureaux comprend les industries, les entrepôts, les bureaux selon la nomenclature Sit@del3 (« autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire »)

La cartographie présente la répartition des surfaces autorisées de locaux non résidentiels en 2025, à l'échelle des bassins de vie de Bretagne selon deux secteurs : l'agriculture et le secteur secondaire et bureaux. Sur un total d'environ 2 776 000 m² de surfaces autorisées de locaux non résidentiels, environ 36 % sont attribués au secteur secondaire et aux bureaux, et 35 % au secteur agricole. Les commerces et activités de service contribuent pour environ 16 % des surfaces autorisées à construire, et environ 13 % des surfaces sont attribuées aux équipements d'intérêts collectifs et les services publics. Les bassins de vie d'Arradon, Locminé, Plouha et Plouay affichent un poids important à la fois pour le secteur secondaire et bureaux et pour le secteur agricole. La part de ces deux secteurs représente 88 % des surfaces autorisées à Arradon et Plouay, 94 % à Locminé et 97 % à Plouha.

Les principaux pôles littoraux, notamment sur la façade sud (Quimper, Lorient, Vannes) et le nord de l'Ille-et-Vilaine (Saint-Malo, Dinan) se caractérisent par une prédominance des surfaces destinées aux secteurs secondaire et bureaux, en lien avec les entrepôts, l'industrie, et les bureaux présents. L'intérieur de la région est davantage structuré par l'activité agricole. Certains territoires présentent des profils plus spécifiques où la part des secteurs agricoles d'une part, et secondaire et bureaux d'autre part, sont plus faibles. Ainsi, les bassins de vie de Binic et Belz se distinguent par une part importante de commerce et d'activité de services (artisanat, restauration, hébergement hôtelier), dépassant 60 % des m² autorisés en non-résidentiel total du bassin de vie. Le bassin de vie de Janzé, quant à lui, se démarque par une sur-représentation des équipements d'intérêts collectifs et des services publics, approchant 54 % des surfaces autorisées des locaux non résidentiels du bassin de vie.



REPÈRES

2 775 831 m²

Surface autorisée de locaux non résidentiels en 2025

70%

Part des surfaces autorisées pour les secteurs secondaires, bureaux et agricoles en Bretagne

Les actualités de la Cellule Économique de Bretagne

Retour sur les événements du mois !

Réunion des Présidents des CERC – 21 avril 2026

Le Président Xavier Champs était présent à la réunion des Présidents des CERC qui se tenait à Paris dans les locaux de la CAPEB le 21 avril, en présence des administrateurs du GIE Réseau des CERC. Ce moment important pour le réseau des CERC a été marqué par des échanges riches autour de la stratégie à horizon 2030.



Assemblée Générale de la FRTB Bretagne – le 29 avril 2026

La Cellule Économique de Bretagne était présente à l'Assemblée Générale de la FRTB Bretagne qui a eu lieu à La Gacilly. Deux temps forts ont marqué la matinée : une intervention de Thomas Frinault sur « le contexte et les équilibres politiques suite aux élections municipales 2026 en Bretagne », ainsi qu'une intervention de Loïc Hénaff sur la relocalisation des achats.



Présentation de l'étude Coûts de construction au Sénat – 6 mai 2026

Stéphane Le Teuff, Président de la Fédération Régionale du Bâtiment de Bretagne, a présenté et remis l'étude réalisée par la Cellule Économique de Bretagne portant sur l'analyse des coûts de construction du Bâtiment au sénateur Yves Bleunven, qui a saisi la Haute Autorité de la Concurrence face aux hausses de prix de certains matériaux de construction.

SAVE THE DATE

3^e édition du Petit-déjeuner de conjoncture BTP, le mardi 19 mai de 9h à 10h en présentiel au sein des locaux de la FRTB Bretagne (Vezin-Le-Coquet 35) ou à distanciel. Il est encore temps de s'inscrire : <https://forms.gle/32TwLD8Ymog1cd8E9>

Comité Directeur de la Cellule Économique de Bretagne, le jeudi 2 juillet à Rennes à partir de 9h30



Avec le concours des membres de la Cellule Économique de Bretagne

Membres fondateurs :



Membres de droit :

Préfecture de la région Bretagne
Conseil régional de Bretagne
Trésorerie Générale
Institut National de la Statistique et des
Etudes Economiques (INSEE)

Direction Régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne
(DRAAF)
Conseil Economique, Social et
environnemental régional de Bretagne
(CESER)

Banque de France
Direction Régionale de l'Economie, de
l'Emploi, du Travail et des Solidarités de
Bretagne (DREETS Bretagne)

Membres actifs :

Aro HLM Bretagne
Banque du Bâtiment et des Travaux Publics
(BTP Banque)
Confédération de l'Artisanat et des Petites
Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
Confédération de l'Artisanat et des Petites
Entreprises du Bâtiment du Finistère

Conseil de l'Ordre des Architectes de Bretagne
Fédération du BTP des Côtes d'Armor
Fédération du BTP du Finistère
Fédération du BTP d'Ille-et-Vilaine
Fédération Morbihannaise du BTP

Fédération Ouest des SCOP du BTP
Fédération des Promoteurs Immobiliers
Bretagne (FPI Bretagne)
Fédération des Distributeurs de Matériaux de
Construction de Bretagne (FDMC)
Fibois Bretagne
Rennes Métropole

Cellule Économique de Bretagne 7, boulevard Solférino 35000 Rennes

02 99 30 23 51 - contact@institut-veia.fr - www.institut-veia.fr

Directeur de la publication : Xavier CHAMPS - Rédaction, conception et réalisation : Cellule Economique de Bretagne

photo : Instagram emmauelle_29